

# Compte-rendu du Conseil Municipal DU 30 mai 2012

L'an deux mil douze, le 30 mai 2012, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14    présents : 10    votants : 11 (1 procuration)**

**Présents** : Martine VINCENOT, Alain BASS, Bruno PEYRIN, Lydia ADAM, Jeannine GIRES, Marc VIDORET, Ludovic VIOLLET, Martine CHAKER, Françoise DROUET, Jean Jacques BRUSCHINI,

**Absents** : Georges LAJARIGE, Raphaël LIAUZU, Laurent CHALAVON,

**Excusés** : Valérie CHAZALET,

**Secrétaire** : Lydia ADAM

**SEANCE OUVERTE A 20h35**

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de retirer le point suivant à l'ordre du jour :

- Détermination des voies

Adopté à l'unanimité

## **1. APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC MONTMEYRAN POUR LE CENTRE AÉRÉ ÉTÉ 2012**

Le Maire rappelle que le conseil municipal a voté en mars en faveur d'une coopération avec la commune de Montmeyran pour réserver des places au centre aéré, dans la limite d'une enveloppe de 8000 euros.

Un travail de négociation a été conduit avec Montmeyran par l'adjointe aux affaires sociales Lydia Adam en lien avec la commission sociale.

La commune de Montmeyran a délibéré le 22 mai 2012 pour approuver la convention élaborée entre les deux communes et qui reste dans les sommes prévues au budget.

Upie a donc 10 places minimum réservées à la Péri pour la période du 9 juillet au 3 août 2012 soit 200 jours de garde, voire plus dans la limite des places disponibles Montmeyran prendra directement en charge la totalité des dépenses de fonctionnement ainsi que la totalité des recettes correspondantes. La participation financière pour Upie sera forfaitaire de 5000 euros et permettra aux familles de bénéficier du tarif montmeyranais. Il est précisé que cette convention ne couvre que la période des vacances d'été 2012. A l'issue un point sera fait afin de décider de la poursuite ou non de cette action.

Lydia Adam précise que l'accueil concerne à ce jour 19 enfants soit 10 familles et que nous remplissons déjà 180 jours. L'effectif pourra être complété la semaine prochaine.

Ludovic VIOLLET demande si l'encadrement a été augmenté.

Lydia ADAM répond que 2 animateurs supplémentaires ont été recrutés.

Le maire propose d'approuver cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver la signature de la convention pour le centre aéré 2012, avec la commune de Montmeyran ci-annexée.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit délibérer afin d'affecter le produit des amendes de police. Le Maire propose de les affecter à la signalisation routière en lien avec la sécurité et les limitations de vitesse, notamment la création d'un dos d'âne ralentisseur à l'entrée du village sur la RD 342.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- de solliciter du département l'octroi des amendes de police 2012
- d'affecter ce produit comme cité ci-dessus

### **3. TRAVAUX DE VOIRIE 2012 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire indique les prévisions de travaux de voirie, établis en accord avec la commission des travaux (chiffres indicatifs prévisionnels)

CR23 dit des combes	1 155 €HT
VC3 dit de cocorette	1 155 €HT
VC3 dit de cocorette	16 179 €HT
VC1 dit des Naurouzes	1 635 €HT
Divers VC-CR emplois partiels	12 140 €HT
Traversée voirie France télécom	2 550 €HT
<b>TOTAL</b>	<b>34 814 €HT</b>

Françoise DROUET demande quel taux de subvention nous pouvons espérer.  
Le Maire répond que le taux de subvention est de 35%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver le programme de voirie 2012 ci-dessus
- de donner délégation au maire pour signer tous documents et marchés utiles à leur réalisation dans le cadre d'un MAPA
- De demander une subvention au Département au titre de la dotation Cantonale 2012

### **4. CONVENTION AVEC LE CDG26 POUR LA GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE**

Le Maire indique que le centre de gestion propose une gestion complète de constitution des dossiers de retraite pour les communes le souhaitant. La constitution des dossiers de retraite représentant un gros travail administratif, le maire propose de signer cette convention avec le CDG. Elle rappelle que le coût pour la constitution d'un dossier est de 60 euros, et que la facturation se fait sur la base du nombre de dossier traité dans l'année (pas de dossier pas de frais).

Le Maire propose de signer cette convention pour une période de 3 ans pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL..

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :**

- d'approuver la convention avec le centre de gestion, pour la gestion des dossiers de retraite ci-annexée.

- D'autoriser le maire à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre

## **5. CERTIFICAT ÉCO ÉNERGIE AVEC VALENCE AGGLO**

Le Maire indique que la loi d'orientation énergétique de juillet 2005 a mis en place le dispositif des certificats d'économie d'énergie. Les collectivités locales sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention des certificats.

La communauté d'agglo, dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie par ses 11 communes adhérentes.

La convention a pour objet de définir les modalités de cession et de rétribution des certificats d'économie d'énergie entre la communauté d'agglo et ses communes membres.

La commune transfère l'intégralité des CEE à la communauté d'agglo pour l'ensemble des opérations qu'elle réalise sur son patrimoine et ses services ; en échange la communauté d'agglo met à disposition de la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'assister techniquement et financièrement dans ses prises de décision pour optimiser les CEE générés par ses programmes de travaux.

L'agglo se charge de valoriser les CEE au niveau d'un « fonds » communautaire. Les excédents générés par l'opération seront intégralement reversés à la commune ayant généré ces certificats, une fois déduit la rémunération du prestataire extérieur.

Cette convention aura une durée de 3 ans et est sans engagement financier de la commune.

Le maire propose de signer cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver la signature de la convention avec Valence Agglo pour l'établissement et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

## **6. DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Néant

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

- Le maire informe le conseil qu'un courrier de M. CSIKEL a été adressé au SYTRAD pour connaître la nature du contentieux entre eux et l'entreprise qui a réalisé les travaux des centres de valorisation des déchets ménagers..

Il a souhaité que le conseil soit informé de sa démarche. Son courrier est consultable en Mairie, ainsi que la réponse que lui a fait le SYTRAD.

- Le Maire rappelle que le PCET est en cours d'élaboration à la communauté d'agglo et que le bilan carbone est en cours sur la commune d'Upie et son résultat sera communiqué en septembre.

- Le Maire rappelle que l'étude d'aléa sur le risque d'inondation des principaux cours d'eau de la plaine de valence a été lancée en 2010. Upie fait partie des communes concernées par ces risques en particulier dans la plaine agricole, et donc par la démarche de PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation). Une cartographie de l'aléa provisoire a été établie fin 2011 et reste le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en attendant les cartes définitives.

Le Préfet prescrira prochainement l'élaboration d'un PPRI, procédure longue qui durera 1 à 2 ans.

- Lydia Adam souligne les dysfonctionnements actuels de la Poste, signalant que le courrier n'est distribué que tous les 3 jours dans certains quartiers de la commune et que cela est inacceptable. Elle souhaite qu'un courrier de protestation soit adressé à la Poste. Le Maire confirme que ce sera fait.

**SEANCE LEVEE A 21h20.**

**La Secrétaire de séance**

**Le Maire,**

**Lydia ADAM**

**Martine VINCENOT**